

Infrastructure et Transports Manitoba – Demande de location, d'achat  
ou de licence d'occupation (en vertu de la *Loi sur les terres  
domaniales*, c. C340)

Date de réception :

Reçu par la poste :

Reçu en personne :

Veillez cocher une case (√)

Terres domaniales et acquisition foncière

- Location **Location** – 100 \$ (plus TPS) Programme de lots pour chalets (premier arrivé,  
**Achat** – 100 \$ (plus TPS) premier servi)  
 Achat

1. a) DEMANDEUR PRINCIPAL (particulier) :

(Rendez-vous à la section 1b) si vous êtes une société, un ministère ou un organisme gouvernemental.)

Nom :

M./M<sup>me</sup>/M<sup>lle</sup>

NOM DE FAMILLE  
(en lettres moulées)

PRÉNOM

SECOND PRÉNOM  
(pas d'initiales)

Adresse postale :

Code postal :

Tél. (maison) :

Tél. (travail) :

Télécopieur :

Courriel :

Nom de l'employeur :

N° d'inscription aux fins  
de la TPS :

Êtes-vous un résident du  
Manitoba?

Oui  Non  du  
Canada? Oui  Non

Avez-vous plus de 18 ans? Oui  Non  Preuve d'âge et de résidence au  
Manitoba :

Permis de conduire du Manitoba  **ou** carte de Santé  
Manitoba

**Réservé à l'administration** : Preuve d'âge et de résidence au  
Manitoba vérifiée par :

**(si vous envoyez la demande par la poste, veuillez  
y joindre une photocopie du permis ou de la carte  
de santé)**

DEMANDEUR SECONDAIRE (le cas échéant) :

Nom :

M./M<sup>me</sup>/M<sup>lle</sup>

NOM DE FAMILLE  
(en lettres moulées)

PRÉNOM

SECOND PRÉNOM (pas d'initiales)

Adresse postale (si elle diffère de  
l'adresse ci-dessus) :

Code postal :

Tél. (maison) :

Tél. (travail) :

Courriel :

Nom de l'employeur :

N° d'inscription aux  
fins de la TPS :

Êtes-vous un résident du Manitoba? Oui  Non  du  
Canada? Oui  Non

Avez-vous plus de 18 ans? Oui  Non  Preuve d'âge et de résidence au Manitoba : Permis de conduire du Manitoba  **ou**  
carte de Santé Manitoba

**(si vous envoyez la demande par la poste, veuillez  
y joindre une photocopie du permis ou de la carte  
de santé)**

**Réservé à l'administration** : Preuve d'âge et de résidence au Manitoba vérifiée par :

S'il y a deux demandeurs, veuillez préciser :

Précisez :

- En tant que propriétaires conjoints, c'est-à-dire deux personnes ou plus qui ont un intérêt indivis égal à l'égard de tout le bien; après le décès d'un des propriétaires, le survivant acquiert l'intérêt de la personne décédée.
- En tant que propriétaires communs, c'est-à-dire deux personnes ou plus qui ont chacune un intérêt indivis à l'égard du bien et qui peuvent occuper la totalité du bien en commun avec les autres. Chacun des propriétaires peut disposer de son intérêt aux termes d'un testament ou d'un acte scellé. Il n'existe pas de droit de survie comme dans la propriété conjointe.

**À L'USAGE DE TERRES  
DOMANIALES/PARCS/TERRES  
DOMANIALES ET ACQUISITION  
FONCIÈRE SEULEMENT**

**Document MRO :**  
\_\_\_\_\_

**Chèque/mandat/chèque  
tiré :** \_\_\_\_\_

**Numéro de reçu :**  
\_\_\_\_\_

**Date de traitement :**  
\_\_\_\_\_

**Code de revenu :**  
\_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**N° de la parcelle :**  
\_\_\_\_\_

**Type et n° d'aliénation :**

**RÉSERVÉ AU CAISSIER : Terres domaniales : 8-50  
Parcs : C-50-1**

Révisé le 17 septembre 2015

## 1. b) DEMANDEUR CORPORATIF OU GOUVERNEMENTAL

Nom enregistré :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse postale :

Signataires autorisés :

(en lettres moulées)

(joindre une copie du dernier certificat de statut, le cas échéant)

Type

d'organisme :

Société

Ministère

Organisme du  
gouvernement

Autre :

## 2. EMLACEMENT ET DESCRIPTION OFFICIELLE DU BIEN-FONDS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE :

N° de lot ou de

N° de

Bureau des

parcelle

bloc

N° de plan

titres fonciers

Nom du lotissement :

Le lot se trouve dans un parc provincial.

## 3. AUTRES EXIGENCES

La demande doit être accompagnée des droits de demande appropriés. Si la présente demande est approuvée, des droits additionnels peuvent être exigés pour la préparation de documents et d'autres services administratifs en vertu du *Règlement fixant les droits d'administration des terres domaniales* pris en application de la *Loi sur les terres domaniales*.

Coordonnées de l'avocat (**uniquement pour les achats**)

(Le document de transfert foncier sera envoyé par l'intermédiaire d'un avocat désigné afin qu'il soit déposé, accompagné d'une *Demande à l'intention de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments*, au bureau des titres fonciers en vue de l'enregistrement du titre.)

Nom de  
l'avocat :

Nom du cabinet  
d'avocats :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse postale :

## 4. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur les terres domaniales* et seront utilisés aux fins de communications futures et de l'établissement d'un compte client.

Ces renseignements sont protégés en vertu des dispositions relatives à la protection de la vie privée contenues dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au 215, rue Garry, 17<sup>e</sup> étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z1; téléphone : 204 945-3881.

## 5. NOTES À L'INTENTION DES DEMANDEURS

1. Des demandes et des droits distincts sont requis pour chaque parcelle de bien-fonds séparée ou arpentée.
2. La présente formule DOIT être accompagnée des droits applicables.
3. Les formules qui ne sont pas dûment remplies seront retournées.
4. Un maximum de deux personnes peuvent être nommées comme titulaires d'un permis, d'un bail ou d'une licence pour une terre domaniale.

## 6. DÉCLARATION DES DEMANDEURS

Définitions :

« employé » s'entend d'une personne qui travaille dans les ministères de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba ou d'Infrastructure et Transports Manitoba, y compris les employés occasionnels, ministériels, à temps partiel, à temps plein, ou nommés pour une durée déterminée.

« membre de la famille immédiate » d'un employé ou d'un représentant signifie sa mère, son père, son frère, sa sœur, son fils, sa fille,

son conjoint, son conjoint de fait, son pupille ou un membre de la famille qui vit en permanence dans le ménage de l'employé ou du représentant.

« représentant » s'entend d'une personne titulaire d'un poste en vertu de la *Loi sur les terres domaniales*.

**6. a) DÉCLARATION DU DEMANDEUR PRINCIPAL – Veuillez remplir cette section**

**Les demandeurs individuels (cela inclut toute entreprise non constituée) doivent répondre aux questions suivantes :**

- Êtes-vous :
- un employé de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba?  Oui  Non
  - un employé d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  Oui  Non
  - un employé d'Infrastructure et Transports Manitoba?  Oui  Non

Êtes-vous : titulaire d'un poste en vertu de la *Loi sur les terres domaniales*?  Oui  Non

Êtes-vous : – un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba?  Oui  Non

- vous :
- un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  Oui  Non
  - un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Infrastructure et Transports Manitoba?  Oui  Non

Nom de l'employé :

Si oui :

Lien avec le demandeur principal :

**(Une formule de déclaration distincte peut devoir être remplie par l'employé.)**

J'atteste par la présente que tous les renseignements indiqués dans la demande sont véridiques dans les faits et sur le fond, que je suis âgé de plus de 18 ans et que je ne commencerai aucune construction à l'emplacement tant que je n'ai pas reçu d'approbation écrite pour la présente demande.

Signature du demandeur principal

Date (AAAA/MM/JJ)

Témoin

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

**6. b) DÉCLARATION DU DEMANDEUR SECONDAIRE (le cas échéant)**

**Les demandeurs individuels (cela inclut toute entreprise non constituée) doivent répondre aux questions suivantes :**

- Êtes-vous :
- un employé de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba?  Oui  Non
  - un employé d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  Oui  Non
  - un employé d'Infrastructure et Transports Manitoba?  Oui  Non

Êtes-vous : titulaire d'un poste en vertu de la *Loi sur les terres domaniales*?  Oui  Non

Êtes-vous : – un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba?  Oui  Non

- vous :
- un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  Oui  Non
  - un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Infrastructure et Transports Manitoba?  Oui  Non

Si Nom de l'employé :

oui :

Lien avec le demandeur principal :

**(Une formule de déclaration distincte peut devoir être remplie par l'employé.)**

J'atteste par la présente que tous les renseignements indiqués dans la demande sont véridiques dans les faits et sur le fond, que je suis âgé de plus de 18 ans et que je ne commencerai aucune construction à l'emplacement tant que je n'ai pas reçu d'approbation écrite pour la présente demande.

Signature du demandeur secondaire

Date (AAAA/MM/JJ)

Témoin

Signature

Date  
(AAAA/MM/JJ)

**6. c) DÉCLARATION – LES DEMANDEURS CORPORATIFS DU SECTEUR PRIVÉ doivent répondre aux questions suivantes :**

Est-ce qu'un actionnaire de la société qui présente la demande est :

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - un employé de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - un employé d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - un employé d'Infrastructure et Transports Manitoba?                      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Un représentant en vertu de la <i>Loi sur les terres domaniales</i> ?    | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Est-ce qu'un actionnaire de la société qui présente la demande est :

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba?  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - un membre de la famille immédiate d'un employé ou d'un représentant d'Infrastructure et Transports Manitoba?                      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

**Si oui :** Nom de l'employé :

Lien avec l'actionnaire :

**(Une formule de déclaration distincte peut devoir être remplie par l'employé.)**

**Si la réponse à au moins une question à 6c) est « non », l'engagement suivant s'applique et le demandeur corporatif convient de s'y conformer : le demandeur corporatif s'engage à ne pas autoriser que ses actions soient émises ou transférées à un employé, à un représentant ou à un membre de la famille immédiate, tels que ceux-ci sont définis ci-dessus, sans d'abord obtenir l'approbation de la Province du Manitoba.**

**Veillez inclure un rapport à jour du statut d'entreprise qui confirme que le statut de votre société est valide.**

J'atteste par la présente que tous les renseignements indiqués dans la demande sont véridiques dans les faits et sur le fond, que je suis âgé de plus de 18 ans et que je ne commencerai aucune construction à l'emplacement tant que je n'ai pas reçu d'approbation écrite pour la présente demande.

Date

Signature du signataire autorisé

**Droits :**

**Demandes de renseignements :**

Location – 100 \$ (plus TPS)

Conservation et Gestion des ressources hydriques  
Manitoba  
200, croissant Saulteaux, C.P. 22  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3

Achat – 100 \$ (plus TPS)

Sans frais : 1 800 214-6497  
Téléphone (Winnipeg) : 204 945-6784

**Envoyez votre demande et les droits à l'adresse suivante :**

Conservation et Gestion des ressources hydriques  
Manitoba

**Chefs des bureaux régionaux chargés de la gestion des terres domaniales (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba) :**

200, croissant Saulteaux, C.P. 42  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3

Région du Centre – Gimli :	204 642-6074
Région de l'Est – Winnipeg	204 945-6660.
Région de l'Ouest – Brandon	204 761-7538
Région du Nord-Ouest – The Pas	204 627-8252
Région du Nord-Est – Thompson	204 679-0987
Région des parcs – Winnipeg	204 945-4545.

N'envoyez pas d'argent comptant par la poste.

Le chèque ou le mandat-poste doit être fait à l'ordre  
du : *Ministre des Finances du Manitoba*